

## **Pour le retrait de la Loi Fonction Publique**

**La loi dite de transformation de la Fonction Publique va être prochainement soumise au vote des représentant.e.s du peuple. Cette loi, en l'état, est inacceptable !!!**

Afin de demander à votre député.e qu'il ou elle ne vote pas pour cette loi, l'intersyndicale Fonction Publique a rédigé un courrier type (cf. page2) que vous pouvez compléter, personnaliser puis renvoyer à l'intéressé.e à l'une des adresses (électronique ou postale) suivantes:

**-1ère circonscription de Chartres :** [guillaume.kasbarian@assemblee-nationale.fr](mailto:guillaume.kasbarian@assemblee-nationale.fr)  
ou Guillaume KESBARIAN, Assemblée Nationale 126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

**-2ème circonscription de Dreux :** [olivier.marleix@assemblee-nationale.fr](mailto:olivier.marleix@assemblee-nationale.fr) ou Olivier MARLEIX, Assemblée Nationale 126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

**-3ème circonscription de Nogent-le-Rotrou/Lucé/Mainvilliers :**  
[laure.delaraudiere@assemblee-nationale.fr](mailto:laure.delaraudiere@assemblee-nationale.fr) ou Laure de La Raudière, Assemblée Nationale 126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

**-4ème circonscription de Châteaudun :** [philippe.vigier@assemblee-nationale.fr](mailto:philippe.vigier@assemblee-nationale.fr)  
ou Philippe VIGIER, Assemblée Nationale 126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

**Soyez nombreux-ses à leur écrire pour peser dans le débat public ! Le combat ne fait que commencer !**

Ville, le xxxx 2019

Madame, Monsieur...  
Député(e) de la circonscription...

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Le projet de loi de transformation de la fonction publique que vous allez prochainement examiner, constitue une attaque sans précédent dont seront victimes les fonctionnaires, les futur.e.s « recruté.e.s », le service public et, par conséquent, la population.

Il ne constitue en rien une « modernisation » mais, au contraire, une véritable régression destinée à permettre le passage en force des restructurations, externalisations et privatisations de missions issues du Comité Action Publique 2022.

Le Gouvernement a décidé de limiter le débat devant la représentation nationale en choisissant de recourir à la procédure d'examen accéléré. Il engage pourtant l'avenir de millions de fonctionnaires et, à travers lui, celui des usagers du service public.

La multiplication du nombre de contractuels se traduira par une extension de la précarité en contradiction totale avec les nécessaires continuité et neutralité de l'action publique. Au surplus, elle mettra des agent.e.s de statuts différents en concurrence, au risque d'un alignement général des droits et garanties vers le bas.

La position statutaire et réglementaire des fonctionnaires est aujourd'hui une garantie de leur indépendance à l'égard des pressions de toute nature, politique, financière ou de l'arbitraire hiérarchique. Ainsi, quelle que soit l'orientation du gouvernement, ils appliquent, en toute neutralité, la loi votée par le Parlement.

Leur intégrité pourrait être mise à mal par la fragilisation du statut. La substitution du contrat au concours ouvre la voie à la précarité, aux recrutements clientélistes, discriminatoires et opaques.

La mobilité subie envisagée vise à faciliter les profondes restructurations de l'action publique. Les fonctionnaires et les agent.e.s publics seront alors considéré.es comme des variables d'ajustement, les obligeant à changer de service, d'administration, de résidence, voire de statut.

La suppression et la refonte des instances de dialogue social marquent la volonté du Gouvernement de remettre en cause la représentation du personnel et à travers elle, les droits, les garanties et la protection des fonctionnaires.

La rémunération au mérite, dont les modalités seront fixées par voie réglementaire, entraîne une dérive qui rompt avec la neutralité et l'objectivité auxquelles sont astreints les fonctionnaires en remettant en cause le principe de la réalisation égale et impartiale de l'ensemble des missions.

Elle génère une mise en concurrence et des comportements individuels opportunistes qui vont à l'encontre de la réalisation collective des missions d'intérêt général.

Telle qu'elle est envisagée par la DGAFP, elle se traduira par une diminution nette de la rémunération du plus grand nombre au profit de quelques-un.es, alors que les fonctionnaires subissent déjà une perte du pouvoir d'achat conséquente depuis de nombreuses années.

En votre qualité d'élue du peuple, je vous demande de ne pas voter ce projet de loi visant à en finir avec la fonction publique, fondement du modèle social français.

En tant que fonctionnaire et habitant.e de votre circonscription, je resterai attentif à votre positionnement sur ce texte.

Recevez, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.